

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-106-1905 promulguant le Décret du 29 juin 1905 et la Loi du 2 janvier 1905, relative à la compétence en matière d'assurances,

n° 01-106-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 août 1905

Numéro JO
n° 106 du 01/09/1905

Date du numéro
1 septembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 4 mars 1905 réglementant la situation des cominis metropolitains des Postes et Télégraphes détachés aux colonies;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1^{er} — Est promulgué dans la colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 4 mars 1905 précité .
Art. 2. — Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé :P.

PASCAL